



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 52842

Texte de la question

M. Jacques Domergue souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les phénomènes de troubles à l'ordre public qui se produisent à La Paillade, quartier situé dans la deuxième circonscription de l'Hérault. Ce dernier est depuis de nombreuses années, le lieu de faits de délinquance divers, de dégradations des biens mobiliers et immobiliers, et d'un climat d'insécurité général qui en fait fuir les habitants les moins modestes. Dans ces conditions, il demande au Gouvernement de bien vouloir lui préciser les moyens, tant en termes d'effectifs, qu'en termes matériels, mis en oeuvre pour y lutter contre l'insécurité et y rétablir la légalité républicaine.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les troubles à l'ordre public qui se produisent dans le quartier de La Paillade à Montpellier. Il souhaite connaître les moyens mis en oeuvre pour rétablir la légalité républicaine. Dans le département de l'Hérault, si la délinquance générale a légèrement augmenté de 0,58 % en 2004, le nombre de faits élucidés a augmenté de 24,01 % et la délinquance de voie publique a régressé de 5,75 %. Dans un souci toujours accru d'efficacité des forces de police sur le terrain, 3 divisions de police de proximité ont été créées sur la circonscription de sécurité publique de Montpellier après le redéploiement police-gendarmerie effectué en septembre 2003. Une division nord de 30 fonctionnaires a été implantée dans le bureau de police de La Mosson, une division sud dans le bureau de police de Lattes-Pérois et la dernière avec 40 fonctionnaires dans le bureau de police Joffre en centre-ville. Au titre de 2005, 8 arrivées de policiers sont d'ores et déjà programmées. Quatre unités de 3 fonctionnaires en uniforme renforcées par une brigade anticriminalité composée de 50 fonctionnaires (au lieu de 35 précédemment) occupent en permanence la voie publique et patrouillent sur la circonscription de Montpellier aux horaires jugés les plus criminogènes soit de dix heures à six heures. Six quartiers constituent le site de la Paillade-Mosson (28 000 habitants), qui dispose d'un bureau de police ouvert six jours par semaine auquel sont affectés 21 fonctionnaires de police et 12 adjoints de sécurité (ADS). Au cours des premiers mois de l'année 2004 et afin de lutter efficacement contre des faits de violences urbaines, une cellule de crise, qui réunissait les services de la sûreté départementale et de la police de proximité, a été mise en place. Elle a permis d'identifier et d'interpeller les principaux auteurs de ces actes. Une dizaine de personnes ont ainsi été déférées. De plus, une demi-compagnie républicaine de sécurité est à la disposition du préfet de l'Hérault. Elle intervient principalement sur le ressort de la circonscription de Montpellier et donc, en tant que de besoin, sur le quartier de La Paillade-Mosson. Le taux de délinquance de voie publique pour mille habitants a marqué un recul de 0,3 point dans ce quartier. En 2004, ce taux s'établit donc à 44,3 pour mille. L'effort entrepris a permis d'apporter une réponse ferme à certaines manifestations de l'insécurité dans ce secteur ouest de Montpellier. Il fait toutefois l'objet d'une attention toujours aussi soutenue.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52842

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9624

Réponse publiée le : 22 mars 2005, page 3027